



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES  
EN DATE DU 06 AVRIL 2012**

Le six avril deux mille douze à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger BRUNEL.

Secrétaire de séance : Thérèse MARTY a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Date de la convocation : 02 avril 2012

Membres Présents : MMES MARTY –JURADO –MM. BRUNEL – AUZOLLE – LINARES - SÉRÉ

Membres absents excusés : MMES BASTARDIS et PENABAYRE

Membres absents : MME BERGER

Nombre de Membres en exercice :	9
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de membre représenté :	0
Nombre de membres absents :	3
Nombre de suffrages exprimés :	6
Majorité absolue :	4

***Approbation, à l'Unanimité du compte rendu du Conseil d'Administration du 03 novembre 2011.***

**1. Approbation du compte de gestion 2011**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice **2011** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2011**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

***Procédure de vote :***

***Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'Unanimité :***

- ***D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2011. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.***



## 2. Approbation du compte administratif – budget CCAS –année 2011

Le Président est appelé à quitter la séance lors de l'approbation par l'assemblée délibérante de l'exercice 2011.

Le conseil d'administration du CCAS réuni sous la présidence de Madame Marty, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2011**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- a) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement				Fonctionnement			Ensemble		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Résultats	Solde exécution	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Résultats	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Résultats
				D001 ou R001						
					D002	R002				
OPERATIONS DE L'EXERCICE	0.00	0.00	0.00		-3 729.79	3 084.57	-645.22	-3 729.79	3 084.57	-645.22
RESULTAT REPORTE N-1		0.00			0.00	3 214.19		0.00	3 214.19	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	0.00	0.00		0.00	-3 729.79	6 298.76	2 568.97	-3 729.79	6 298.76	2 568.97
RESTES A REALISER		0.00			0.00	0.00		0.00	0.00	
TOTAUX CUMULES AVEC R.A.R	0.00	0.00			-3 729.79	6 298.76		-3 729.79	6 298.76	
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00				0.00	2 568.97			2 568.97	

- b) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- c) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- d) *Hors de la présence de Monsieur le Président, le conseil d'administration vote à l'Unanimité et arrête les résultats définitifs du budget 2011 tels que résumés ci-dessus.*

## 3. Affectation de résultats de l'exercice 2011

Après avoir adopté, ce jour, les comptes administratifs de l'exercice 2011, le conseil d'administration doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget CCAS.

. **Budget CCAS** : (en €)

. **Résultat de fonctionnement excédentaire** : **2 568.97**

. **Résultat d'investissement déficitaire** : **0.00**

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit. Considérant les soldes de clôture figurant au compte administratif 2011, à savoir :



En section de fonctionnement (en €)		
	Réalizations	
Recettes	3 084.57	
Excédent N-1	3 214.19	
Dépenses		3 729.79
Disponible à affecter	<b>2 568.97</b>	

En section d'investissement (en €)		
	Réalizations	
Recettes	0.00	
Déficit N-1		0.00
Dépenses + R.A.R		0.00
Besoin de financement	<b>0.00</b>	

**Procédure de vote :**

**Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité :**

- **d'affecter les résultats de fonctionnement 2011 du budget CCAS, de la façon suivante :  
=> RF 002 - résultat de fonctionnement reporté = 2 568.97 €**

**4. Vote du budget 2012 du CCAS par chapitres**

Chaque année le Conseil d'administration vote le budget du centre communal d'actions sociales. Le conseil d'administration peut voter le budget par chapitres ou par articles.

Pour plus de facilité, il serait souhaitable de voter le budget CCAS par chapitres.

**Procédure de vote :**

**Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité :**

- **de procéder au vote du budget CCAS par chapitres.**

**5. Vote du budget prévisionnel 2012 du CCAS**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Report de l'exercice précédent	-	2 568,97
Crédits proposés	6 000,00	3 431,03
Total (résultats définitifs)	6 000,00	6 000,00

**Procédure de vote :**

**Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité :**

- **De valider le vote du budget prévisionnel 2012 du CCAS**

**6. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : avenant pour les documents budgétaires**

Le CCAS s'est inscrit dans un protocole de dématérialisation et de télétransmission des pièces comptables, administratives ou techniques.

Par correspondance, en date du 14 septembre 2011, Madame le Préfet a avisé du déploiement de la dématérialisation et du contrôle des documents budgétaires « via Actes budgétaires » à compter de 2012. Cette démarche doit être officialisée par la signature de l'avenant à la convention entre la Préfecture et la Collectivité - le centre communal d'actions sociales.

Ce protocole prendra effet à compter de l'exercice 2012.

**Procédure de vote :**

**Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité :**

- **D'acter la procédure de dématérialisation des documents budgétaires à compter de l'exercice 2012,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que tous les documents administratifs ou techniques s'y rapportant.**



## **7. Délégations à Monsieur le Président**

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration la possibilité de lui déléguer des compétences.

Conformément au code de l'action social et des familles, notamment les articles R123-21 et R123-22, le conseil d'administration peut donner délégation de pouvoir à son président dans les matières suivantes :

- Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration,
- Conclusion de contrats d'assurance,
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère,
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration,
- Elaboration et signature de conventions et de contrats (*hormis les contrats de travail*).

### ***Procédure de vote :***

***Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité :***

- ***De déléguer à Monsieur le Président les compétences définies ci-dessus.***

### **DIVERS**

- Dossiers d'A.P.A. et d'aide sociale  
*Pour information, les dossiers d'A.P.A. et d'aide sociale déposés en 2012 ont été soumis aux membres du conseil d'administration.*
- Dossiers divers  
*Néant*

-----

La séance s'est levée à 15 heures 40